

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

CONTRAT 5975
N/REF : 7/09/2025 0H26 C:022730 I:07284
V/REF : 2501-0423-00

**SDC '6 Cours Gambetta'
C/O Régie LESCUYER & Associés
17, QUAI JOSEPH GILLET
69004 LYON**

**IMMEUBLE : LE 6 COURS GAMBETTA
6 COURS GAMBETTA
69007 LYON**

Vaulx en Velin, le 01 Septembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : CONTAINERS

MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE

Donneur d'ordre : Mme I. JANDARD

NETTOYAGE ET DESINFECTION DE 3 CONTAINERS DE 240 LITRES ET 1 LOCAL
VIDE-ORDURES.

2 FOIS L'AN.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Septembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}' - \text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).

ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.

ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/09/2025

Prix de base du contrat : 136,55

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 04/2009 Valeur : 99,8
Mois de l'indice de révision : 03/2025 Valeur : 143,8

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre nettoyeur vapeur HP	2/AN	56,65	56,65
1,00	Nettoyage 3 containers/1local stokage	2/AN	130,96	130,96



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090019

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

TOTAL H.T.	187,61
T.V.A. a 10,00%	18,76
TOTAL T.T.C.En EURO	206,37

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.